

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025

Le sept avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire, sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel M. SOUCHE a assuré la présidence.

Date de convocation : 31 mars 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Lucie HARREAU

DEL2025_030 : Création d'une SCIC pour la reprise des activités de la société Vencorex par les salariés - Intention de participation de la commune de Champagnier

La plateforme chimique de Pont-de-Claix constitue, depuis 1916, l'un des fleurons industriels de notre territoire grenoblois. Le 10 septembre 2025, son exploitant actuel, l'entreprise Vencorex, a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Lyon.

Cette situation a plongé de nombreuses familles de notre territoire dans l'incertitude et provoqué une crise majeure pour le bassin grenoblois. Les difficultés de Vencorex ont déclenché un effet domino, impactant déjà la plateforme chimique de Jarrie, où un plan social a été annoncé.

Depuis septembre, les salariés de l'entreprise et les élus du territoire se mobilisent sans relâche pour défendre le maintien de la plateforme chimique et des activités de production. Ce combat dépasse le simple cadre local : il en va de la souveraineté nationale en matière de production stratégique et du dynamisme économique de notre bassin d'emploi, historiquement fondé sur l'industrie. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de soutenir un plan de reprise construit par les salariés eux-mêmes, sur la base des projections économiques fournies par Vencorex.

Ce plan de reprise vise la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), nommée CIRCEI, dont la gouvernance serait partagée entre plusieurs collèges représentant les salariés de l'entreprise, les acteurs industriels (fournisseurs et clients de Vencorex), les organisations syndicales et les collectivités publiques ayant compétence et intérêt à préserver la plateforme chimique. La commune de Champagnier fait partie de ces acteurs.

Cette organisation illustre combien Vencorex est à la fois un pivot essentiel pour notre territoire et un maillon clé de l'activité industrielle locale. Elle concrétise également une mobilisation unanime en faveur du combat mené par les salariés pour le maintien de l'emploi et de cet outil industriel.

L'intérêt de la commune de Champagnier ne se limite cependant pas à la volonté de voir émerger une société à gouvernance partagée. Le plan de reprise permet également de sauvegarder l'emploi, de préserver l'activité économique grâce à un modèle viable et de garantir la pérennité d'actifs industriels précieux sur notre territoire.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Champagnier souhaite exprimer son intention de participation à hauteur de 1 506 €, soit une contribution symbolique d'1 € par habitant.

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la présentation faite en conférence des maires de Grenoble Alpes Métropole le 24 mars 2025 ;

Considérant l'opportunité pour la commune de Champagnier de s'engager dans cette coopérative afin de favoriser le maintien des emplois et des savoir-faire de l'activité de Vencorex ;

Considérant que le principe d'une participation de la commune de Champagnier à cette SCIC est fixé à hauteur de 1 € par habitant, soit un montant total de 1 506 € ;

Considérant que cette prise de participation sera conditionnée à la sélection de ce projet de SCIC par le tribunal de commerce de Lyon dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire visant la reprise des activités de Vencorex ;

Considérant que la prise de participation à cette SCIC devra faire l'objet d'une prochaine délibération du Conseil municipal de Champagnier ;

Considérant la lettre d'intention de la commune de Champagnier visant à participer au projet de SCIC pour la poursuite des activités de Vencorex en date du 31 mars 2025 ;

Après avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'intention de participation de la commune de Champagnier à la SCIC CIRCEI à hauteur de 1 506 €.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Lucie HARREAU
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 10 AVR. 2025
Publié le : 10 AVR. 2025